Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260501-DE

Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Mai 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 30/04/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.05.01 – FINANCES- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

La commune octroie tous les ans aux associations communales qui en font la demande, des subventions destinées à assurer leur fonctionnement ou à financer leurs projets d'intérêt général pour la commune.

Ces dernières doivent justifier de l'utilisation des fonds publics qui leur sont alloués et respecter un certain nombre de critères pour leur demande : déclaration en sous-préfecture publiée au JO, statuts et instances à jour, signature du contrat d'engagement républicain, compte rendu d'activité et rapport prévisionnel, comptes du dernier exercice et plan de financement prévisionnel etc.

La commission Vie citoyenne, en charge des associations, s'est réunie le 21 Avril 2026 afin d'étudier les demandes de subvention des associations.

M. Jean-Baptiste CANIVET, Adjoint à la Vie Citoyenne, présente les propositions de la Commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,
Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,
Vu l'avis de la commission associations en date du 21 Avril 2026,

Les élus intéressés à l'affaire en raison de leurs liens avec les associations, à savoir, M. LESONGEUR Fabrice, ne prennent pas part aux discussions et au vote.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Vote : 1 abstention, 14 pour) :

- **DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2026 :**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260501-DE

Associations	Propositi... montants 2...
Associations de Saint-Carné	
Amicale Vélo Détente	290.00 €
Culture Nature Découverte Bretagne Saint-Carné	130.00 €
Club de l'Amitié	250.00 €
Marche sportive et Active Carnéenne	160.00 €
Tryskel Levant	300.00 €
Association des Parents d'Eleves (subvention fonctionnement)	250.00 €
Association des Parents d'Eleves (subvention exceptionnelle)	1 700.00 €
Sous-total	3 080.00 €
Associations de Hors commune	
Pompier International Côtes d'Armor	50.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €
Banque Alimentaire des Côtes d'Armor	40.00 €
Secours Catholique	40.00 €
Restos du Cœur	50.00 €
Association des Insuffisants Rénaux des Côtes d'Armor	30.00 €
La Maison Escargot	30.00 €
Secours Populaire	40.00 €
Association Regionale des Laryngectomises et des mutilés de la voix de Bretagne	non
Réseau Cohérence	non
Eaux et Rivières de Bretagne	non
Urgence Liban	non
Assemblées des Directeurs et Secrétaires de Mairie	non
Sous-total	330.00 €
TOTAL	**3 410.00 €**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le :
Le Maire,
Ronan TRELLU